



Bonjour à toutes et tous,

Compte tenu du contexte sanitaire et du confinement, le Président de l'ADEME a décidé de recourir pour la première fois à une consultation électronique, pour le Conseil d'administration de mars, en limitant l'ordre du jour aux seuls points les plus urgents.

Toutefois la modalité de consultation électronique prive les administrateurs des échanges qui ont habituellement lieu lors d'un CA et au terme desquels les votes de chacun peuvent évoluer.

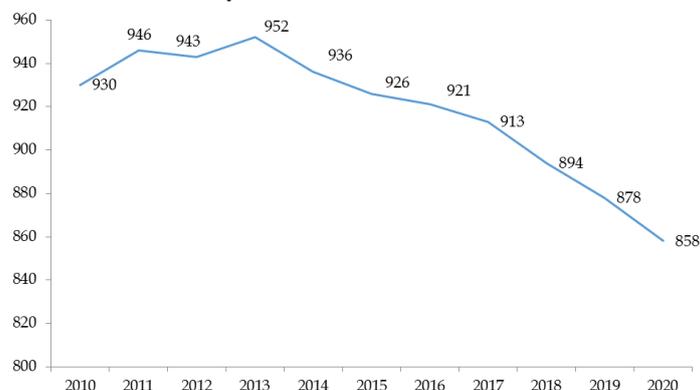
Pour ces raisons, nous, les six administrateurs salariés, avons adressé, avant la date de clôture des votes, la lettre jointe à l'ensemble du CA reprenant nos votes motivés et les questionnements associés.

Comme nous l'aurions fait en CA, nous avons commencé notre lettre par une déclaration liminaire, sur le contexte de travail à l'ADEME et la négociation de la convention de travail.

Cette déclaration s'appuie notamment sur la motion votée par le Comité Social et Economique (CSE) à l'unanimité lors de sa réunion ordinaire 18 février 2020 et sur les indicateurs du Rapport de gestion. Par ces résultats – malheureusement très parlants –, nous avons voulu rappeler que les votes des administrateurs ont des conséquences importantes sur la qualité de vie au travail à l'ADEME. Approuver des budgets successifs entérinant la baisse des postes sans diminution des missions, autoriser le Président du Conseil d'administration à dénoncer la convention de travail génèrent surcharge de travail, perte de sens du travail, angoisse et démotivation.

Nos propos sont aussi illustrés par le rapport général fait au nom de la Commission des finances du Sénat, en novembre 2019, sur le projet de loi de Finances 2020. Le rapporteur spécial, le sénateur Jean-François Husson, estimait que « l'État doit se donner les moyens de mettre en œuvre les plans qu'il propose, et qu'une révision de la trajectoire des emplois de l'ADEME devrait être envisagée dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat d'objectif et de performances fixant les orientations de l'agence pour les années 2020-2023. »

**Évolution des effectifs sous plafond de l'ADEME entre 2010 et 2020 (en ETPT)**



Enfin, dans cette lettre, nous avons demandé au CA le report de la négociation sur la convention de travail en relayant la demande du CSE. Il est en effet impossible de mener à bien une telle négociation en période de confinement généralisé. Ce report vient d'être annoncé par la Direction de l'ADEME. Nous nous en félicitons.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour toutes précisions.

Nous vous espérons en bonne santé. N'oubliez pas : « restez à la maison » !

**Les 6 administrateurs salariés de l'ADEME,**

**Catherine GUIMARD, Muriel JEANNERET, France-Noëlle LEFAUCHEUX, Claire SCHIO,  
Emmanuel DAVID et Eric VIDALENC.**